



COMITÉ SYNDICAL DU
TRAITEMENT DES DÉCHETS

Réunion du Comité Syndical

du 21 mars 2018

CS - 2.08
Budget primitif 2018

29 MARS 2018

Service Courrier

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le vingt et unième jour du mois de mars de l'année deux mil dix-huit à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur André HELLE, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : MM. Jean-Claude MARTIN, Tony KNEIP, Jacques BONIN, Olivier DERROY, Miltiade CONSTANTAKATOS, Mmes. Marie-Line CABROL, Chantal BUEB

S.I.C.T.O.M. : MM Denis KUNTZMANN, Emile EHRET, Jean-Luc ANDERHUEBER

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT

- **Délégués suppléants avec voix délibératives :**

G.B.C.A. : M. Thierry PATTE

S.I.C.T.O.M. : M. André PICCINELLI, Mme. Félice ZWINGELSTEIN

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 16 présents

- **Délégués suppléants sans voix délibératives :**

G.B.C.A. : M. Michel BLANC

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Etaient excusés

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : M. Damien MESLOT, Mme Marie-Laure FRIEZ
Pouvoir : Mme FRIEZ donne pouvoir à M. DEROY

S.I.C.T.O.M.: MM. Patrick MIESCH, Gilles HEINRICH, Hervé GRISEY

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants :**

G.B.C.A.: M. Stéphane GUYOD

S.I.C.T.O.M.: NEANT

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Etaient absents

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants :**

G.B.C.A. : MM. Yves GAUME, Pierre-Jérôme COLLARD, Jean-Marie HERZOG, Bernard GUILLEMET, Pierre BARLOGIS, Mme. Christiane EINHORN

S.I.C.T.O.M. : MM. Luc SENGLER, Thierry STEINBAUER, Michel JACOBBERGER

C.C.S.T. : MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN



Réunion du Comité Syndical

du 21 mars 2018

CS - 2.08

Budget primitif 2018

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif 2018.

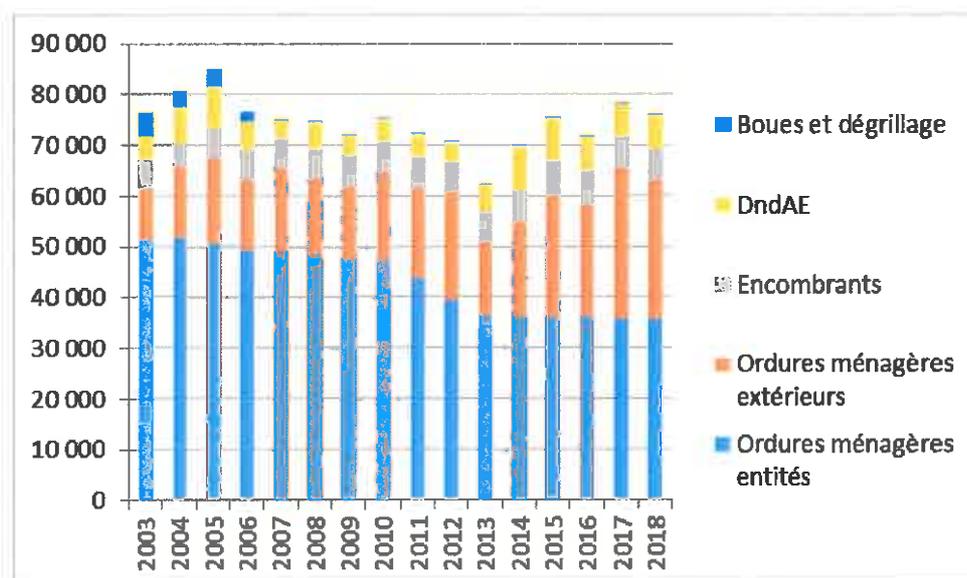
Ce budget est adossé au débat d'orientation budgétaire retracé dans la délibération CS 1.09 du 31 janvier 2018. Il s'appuie également sur les résultats consolidés du compte administratif 2017 et sur l'affectation des résultats, telle que proposée au vote du Comité Syndical au cours de cette même séance.

Le budget proposé assure le bon fonctionnement de l'usine : il a été conçu sur des bases prudentes, tout en dégagant des moyens pour réaliser, sans recours à l'emprunt, les investissements de maintenance nécessaires pour consolider la disponibilité de notre outil de production.

1. Données d'exploitation

Le budget 2018 est soutenu par une estimation de tonnages entrants à **76 000 tonnes**. Ce niveau de gisement tient pour l'essentiel aux seuls apports de SENERVAL : l'engagement contractuel de 20 700 tonnes représente en effet 27% du global.

L'exercice 2018 apparaît donc comme un exercice encore préservé en termes de tonnages, avec un niveau de prévisions solide et, rappelons-le, prudentiel.



Evolution des gisements entrants de 2003 à 2018

A ce stade de l'exercice, en effet, il reste à confronter les prévisions aux apports effectifs et, de notre côté, à une exploitation exempte d'aléas majeurs pour fonctionner à pleine capacité pendant 12 mois, tout en intégrant les arrêts techniques programmés.

Le tableau ci-après reprend les tonnages par producteur et par type de déchets, avec une mise en perspective depuis 2015.

	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018 Prévisions	Ecart en tonnes n / n - 1	Evolution n / n - 1
Ordures ménagères	60 342	58 291	65 663	63 220	-2 443	-3,72%
Entités, puis entités et CAGB	36 003	36 116	35 821	35 800	-21	-0,06%
CAB, puis CAGB	25 921	25 983	25 775	26 830	1 055	4,09%
SICTOM	6 270	6 351	6 249	5 270	-979	-15,67%
CCST	3 812	3 782	3 797	3 700	-97	-2,55%
Extérieurs	24 339	22 175	29 842	27 420	-2 422	-8,12%
SM 4	1 442	1 425	1 334	1 300	-34	-2,55%
SYTEVOM de Haute-Saône	10 273	9 237	3 168	2 800	-368	-11,62%
SYDOM du Jura	1 239	621	151	0	-151	-100,00%
VALINÉA	2 338	936	1 173	2 000	827	70,50%
SYBERT Besançon	174	665	0	0	0	0,00%
SENERVAL	8 539	8 603	22 944	20 700	-2 244	-9,78%
SECHE ECO INDUSTRIE	99	0	0	0	0	0,00%
SUEZ ENERGIE RV	133	578	817	500	-317	-38,80%
SIDTCE Colmar	0	0	149	0	-149	-100,00%
Autres producteurs	102	110	106	120	14	13,21%
Encombrants	6 615	6 531	6 061	6 000	-61	-1,01%
DndAE	8 605	6 956	6 508	6 700	192	2,95%
Dégrillage/Boues	155	102	87	80	-7	-8,05%
Gisement total	75 717	71 880	78 319	76 000	-2 319	-2,96%

Evolution des gisements entrants de 2015 à 2018

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à titre prévisionnel à 14 532 K €, en dépenses et en recettes, soit une très légère évolution par rapport à 2017 (+ 0.77%, soit 112 K €).

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2017).

a. Recettes

	BP 2017	BP 2018	Ecart	Evol°
013. Atténuation de charges	26	15	-11	-42,31%
70. Produit des services	11 991	8 835	-3 156	-26,32%
Total recettes gestion courante	12 017	8 850	-3 167	-26,35%

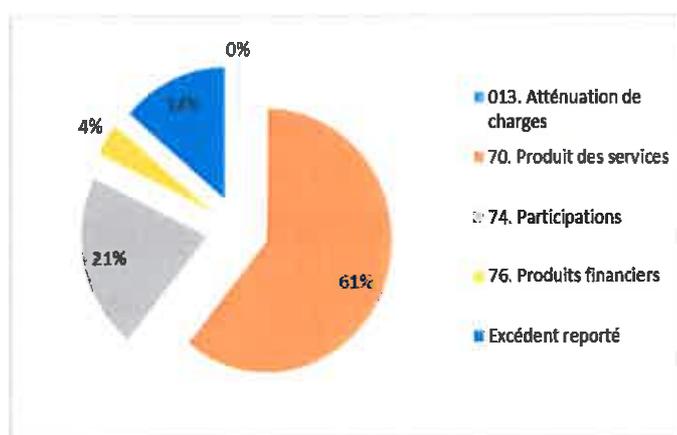
74. Participations	0	3 103	3 103	
76. Produits financiers	579	579	0	0,00%
77. Produits exceptionnels	0	0	0	0,00%
78. Reprise sur provision	0	0	0	0,00%
Total recettes réelles	12 596	12 532	-64	-0,51%
Excédent reporté	1 824	2 000	176	9,65%
Total budget	14 420	14 532	112	0,77%

Evolution des recettes de fonctionnement en K € par poste, de BP à BP

Le niveau de recettes prévisionnel de l'exercice tient à deux facteurs :

- des conditions d'exploitation bonifiées par les apports extérieurs, soit de manière quasi exclusive le marché SENERVAL
- la reprise de l'excédent reporté, qui représente près de 14% des recettes totales

Le compte 74 enregistre principalement, et pour la première fois, la part fixe instaurée dans la contribution des membres depuis le 1^{er} janvier 2018, soit 3 090 K €.



Ventilation des recettes de fonctionnement 2018 par poste

La reprise de l'excédent permet d'assurer l'équilibre budgétaire sans peser sur la contribution des membres, à fortiori pour cet exercice qui garantissait, dans le cadre de la mise en place d'une part fixe, un niveau de contribution à l'euro près par rapport à l'exercice de référence.

b. Dépenses

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2017), après neutralisation de la TGAP, qui affecte le chapitre 011. Charges générales à hauteur de 940 K €.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, est contenue à 1.50%. Il faut y voir la traduction d'un réel effort, maintenu sur la durée, de maîtrise des coûts en interne.

	BP 2017	BP 2018	Ecart	Evol°
011. Charges générales hors TGAP	4 590	5 028	438	9,54%
012. Frais de personnel	1 995	1 995	0	0,00%
65. Charges gestion courante	95	105	10	10,53%
Total dépenses gestion courante	6 680	7 128	448	6,71%
66. Charges financières	1 735	1 507	-228	-13,14%
67. Charges exceptionnelles	6	10	4	66,67%

68. Dotations aux provisions	200	230	30	15,00%
022. Dépenses imprévues	300	180	-120	-40,00%
Total dépenses réelles hors TGAP	8 921	9 055	134	1,50%
042. Opérations d'ordre	1 273	1 275	2	0,16%
023. Virement section invest.	3 526	3 254	-272	-7,71%
Total dépenses d'ordre	4 799	4 529	-270	-5,63%
Budget total hors TGAP	13 720	13 584	-136	-0,99%

Evolution des dépenses de fonctionnement par poste en K €, de BP à BP

Les **charges générales (c/011)** hors TGAP augmentent de près de 10% (438 K €) sous l'effet des crédits correspondant au choix de leasing retenu lors des arbitrages du PPI, soit une enveloppe budgétaire de 400 K € (analyseurs, automates et poids-lourds). Après neutralisation de cette enveloppe, la progression des dépenses est ramenée à moins de 1% (+38 K€).

Les crédits prévisionnels prévoient, notamment pour le poste « prestations de service » les situations techniques, dégradées ou contraintes, qui nécessiteraient la mise en œuvre de solutions alternatives pour assurer la continuité du service. Enveloppe estimée à 700 K €, qui inclut la perspective d'une évacuation à prix fort des mâchefers, compte-tenu des difficultés rencontrées par notre prestataire EIFFAGE ROUTE NORD EST et de l'absence de débouchés locaux.

Les **frais de personnel (c/012)** reconduisent à l'identique l'enveloppe 2017, avec des effectifs stabilisés en année pleine, qui impactent notamment le poste « personnel extérieur au service ».

Les effectifs sont de **41 agents**. Ils se répartissent entre :

- le personnel statutaire SERTRID stricto sensu
- le personnel mis à disposition par le Centre de Gestion par le biais de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- un emploi d'avenir, aux fonctions d'opérateur mâchefers

Personnel SERTRID	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Titulaires	2	3	30	35
Stagiaires	/	/	/	/
	2	3	30	35

Tous les emplois sont créés à temps complet. Deux agents bénéficient d'une autorisation de travail à temps partiel à hauteur de 80% du temps complet.

Personnel mis à disposition	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Contractuels	1	2	2	5

Ces mises à disposition concernent un ingénieur (Responsable Usine), deux techniciens principaux de 2^{ème} classe (Responsable HS2E et Responsable Maintenance) et deux agents de maintenance (électricien et mécanicien). Il s'agit d'une situation transitoire, la perspective étant celle d'une intégration statutaire après concours. Les actions de préparation correspondantes sont inscrites au plan de formation annuel.

Ensemble	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Cumul	3	5	32	40

Soit 40 emplois publics, auxquels s'ajoute un emploi-aidé.

Les **charges de gestion courantes (c/65)** augmentent de 10% (+10 K €), traduisant notamment un nombre de vice-présidents porté de trois à quatre depuis octobre 2017, et intégré comme tel en année pleine.

La participation au Comité des Œuvres Sociales (16 K €) et la contribution au Centre de Gestion (31 K €) pour le personnel momentanément privé d'emploi restent globalement stables.

Les **charges financières (c/66)** comprennent :

- les intérêts des emprunts à échéance (c/66111)
- les intérêts courus non échus (c/66112)
- les autres frais financiers (c/6688) (fixing d'un instrument de couverture de taux, principalement)

Le SERTRID a fait le choix de ne pas réserver de crédits supplémentaires susceptibles de couvrir une éventuelle indemnité de réaménagement, conformément au débat d'orientation budgétaire.

Les **charges exceptionnelles (c/67)** sont marginales, avec une enveloppe portée de 6 à 10 K €.

Concernant les **provisions (c/68)**, il est proposé d'inscrire un montant de 230 K € au titre des charges à répartir sur plusieurs exercices, au vu du PPI et des charges attendues, à des échéances qui apparaissent contraintes en termes de recettes. Aussi, afin d'être en mesure d'y faire face sans recours au levier tarifaire et sans compromettre les besoins ordinaires de maintenance, la constitution d'une provision semble opportune.

Une provision de 200 K € couvre des dépenses de gros entretien ou de grosses révisions ne présentant pas un caractère annuel :

Objet	Montant prévisionnel	Année de réalisation	Durée de la provision	Montant annuel de la provision
GTA Visite type III (tous les 40 000 heures ou tous les 5 ans)	70 K €	2021	4 ans	17 K €
Turbine Entretien exceptionnel avec démontage rotor (tous les 50 000 heures ou tous les 6 ans)	316 K €	2019	2 ans	158 K €
Décennale équipements sous pression	100 K €	2021	4 ans	25 K €
	486 K €			200 K €

Une provision supplémentaire pour risques et litiges de 30 K € est intégrée, en application de l'article R 2321-2 du CGCT, suite au recours en première instance de la société EC SERVICES en date du 25 novembre 2017 devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans le cadre de l'attribution du marché de remplacement des compresseurs d'air du quai de transfert.

Cette provision explique la progression du poste (+15%) par rapport à 2017.

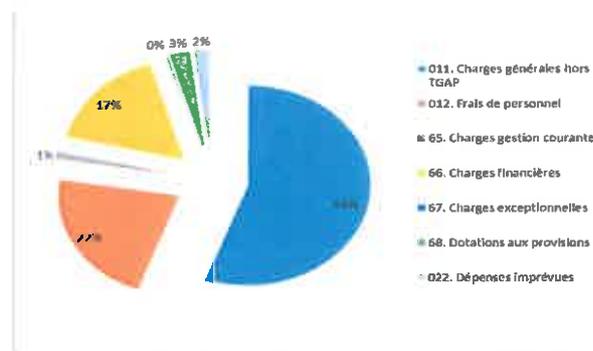
Enfin, le régime applicable est celui des provisions semi-budgétaires, avec une dépense au c/68, et une reprise au c/78 sur l'exercice de réalisation de la charge.

Il est également proposé de réserver un crédit de 180 K € au titre des **dépenses imprévues (c/022)**, étant rappelé que le cadre réglementaire limite à le montant de ces dépenses imprévues à 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section (article L 2322-1 du CGCT).

Dans le contexte d'évolution des dépenses du budget primitif tel que précisé, le syndicat maintient un niveau d'autofinancement significatif de 3.2 M €, représentant 24 % des dépenses totales de fonctionnement hors TGAP.

Enfin, en termes de répartition, les principaux postes de dépenses restent :

- les charges générales hors TGAP (55% des dépenses réelles de fonctionnement)
- les frais de personnel (22%)
- les frais financiers (17%).



Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP

c. Niveaux des capacités d'autofinancement

Autofinancement	Pour mémoire BP 2017	Projections BP 2018	Ecart n/n-1	Evolution n/n-1
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	12 596	12 532		
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	9 621	10 003		
CAF brute	2 975	2 529	- 446	- 14,99 %
<i>Remboursement dette en capital</i>	2 113	2 161		
CAF nette	862	368	- 494	- 57,30 %

Le projet de budget fait apparaître une CAF brute fluctuante, en baisse, avec un effet ciseau entre des dépenses en hausse (charges générales notamment, voir supra § 2.b) et des recettes en légère baisse.

3. Section d'investissement

Le budget de l'exercice se caractérise par un PPI ambitieux, au service d'une maintenance préventive optimisée des installations.

3.1 Vue d'ensemble – propositions de dépenses d'investissement

	BP 2017	BP 2018	Ecart	Evol°
2031. Etudes	30	5	-25	-83,33%
205. Logiciels	0	0	0	0,00%
2158. Pièces	694	1 185	491	70,75%
2182. Véhicules	12	0	-12	-100,00%
2183. Matériel informatique	25	0	-25	-100,00%
2313. Travaux	1 775	2 633	858	48,34%
Total dépenses équipement	2 536	3 823	1 287	50,75%
1641. Remboursement dette en capital	2 115	2 161	46	2,17%
020. Dépenses imprévues	180	280	100	55,56%
Total dépenses financières	2 295	2 441	146	6,36%
Total dépenses réelles	4 831	6 264	1 433	29,66%
001. Déficit reporté	2 426	95	-2 331	-96,08%
Total budget	7 257	6 359	-898	-12,37%
Reste à réaliser	168	301	133	79,17%
	7 425	6 660	-765	-10,30%

Evolution des dépenses d'investissement en K€ par poste, de BP à BP

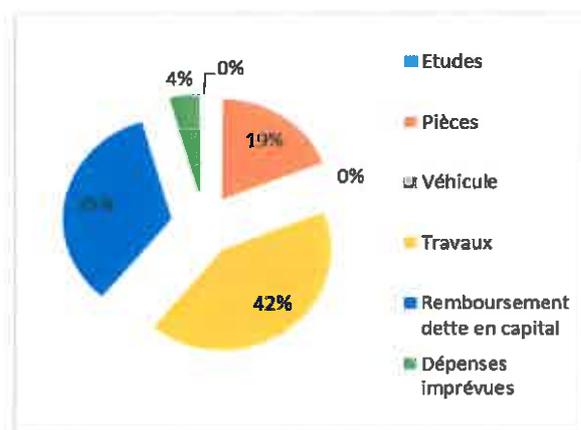
Le budget d'investissement s'affiche, cette année encore, à un niveau élevé, avec des dépenses d'équipement en hausse de 50%.

Il est réservé une enveloppe de 280 K € (4.46% des dépenses réelles) au titre des dépenses imprévues (c/20), pour pallier tout aléa qui surviendrait en cours d'exercice.

Les comptes de dépenses imprévues font l'objet d'une législation particulière et leur utilisation est limitée par les articles L 2322-1 et L 2322-2 du CGCT. Le crédit inscrit ne peut être supérieur à 7.5% des dépenses prévisionnelles de la section, ni donner lieu à financement par l'emprunt

Le remboursement de la dette en capital progresse de 2.17% (46 K €), sous l'effet du profil global de l'encours basé sur un amortissement progressif.

Les dépenses d'équipement (c/20 + c/21 + c/23) représentent 61% des dépenses réelles de la section.



Ventilation des dépenses réelles d'investissement

3.2 Détail par poste

Les postes d'investissement, identifiés par le PPI, se répartissent de la manière suivante :

Rubrique	Intitulé	2018
1	Automatismes/Electricité/Régulation/Supervision	364
2	Fours/chaudières/mâchefers	2 100
3	GTA	410
4	Engins, véhicules	/
5	Informatique	/
6	Sécurité-Réglementation	13
7	Bâtiment	320
8	Traitement des fumées	265
9	Quai	100
10	Etudes	/
11	Réseau de chaleur	/
12	Méthaniseur	250
	Total des postes	3 822

En K €

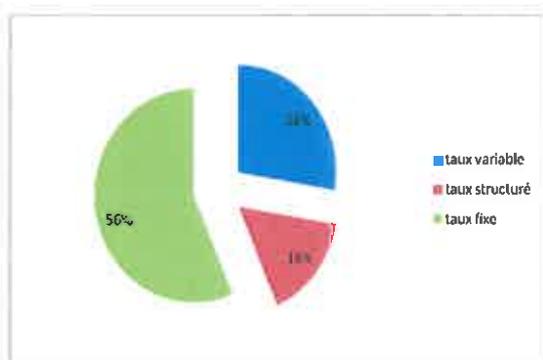
Conformément à la décision du Comité Syndical en date du 31 janvier dernier, le dossier du réseau de chaleur est refermé. Les crédits sont reportés sur une option de méthanisation, à parfaire.

3.3 Etat de l'endettement

Il est présenté chaque année en Comité Syndical, en application de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010, un rapport d'information sur l'état de la dette. La dernière présentation de ce rapport est retracée dans la délibération CS 8.11 du 13 décembre 2017.

Sans revenir dans le détail sur le contenu de cette délibération récente, dont l'objet ne se confond pas avec les exigences du débat d'orientation budgétaire sur ce volet précis de l'encours de la dette, il est simplement rappelé quelques chiffres clés:

- le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2018 est de 65.4 M €, réparti sur neuf lignes, avec un taux moyen de 1,71%
- 56% de cet encours est à taux fixe, 84% de l'encours relève de la classification Gissler 1A : l'encours est désormais sécurisé et lisible
- le SERTRID a perçu en octobre 2017 le deuxième versement du fonds de soutien, soit 1,1 M €. Déduction faite de ce premier versement, la créance que le SERTRID détient encore sur l'Etat, via le fonds de soutien, est de 12,2 M €.



Répartition de l'encours par type de taux

Le profil d'encours de dette est un amortissement progressif. Cette dette sera totalement remboursée en 2041 :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	65 422 062.60 €	2 160 786.94 €	1 092 073.95 €	3 252 860.89 €	63 261 275.66 €
2019	63 261 275.66 €	2 272 924.33 €	1 084 645.61 €	3 357 569.94 €	60 988 351.33 €
2020	60 988 351.33 €	2 391 339.88 €	1 100 845.87 €	3 492 185.75 €	58 597 011.45 €
2021	58 597 011.45 €	2 516 388.95 €	1 131 210.81 €	3 647 599.56 €	56 080 622.50 €
2022	56 080 622.50 €	2 643 653.08 €	1 156 632.07 €	3 800 285.15 €	53 436 969.42 €
2023	53 436 969.42 €	2 768 021.46 €	1 170 457.68 €	3 938 479.14 €	50 668 947.96 €
2024	50 668 947.96 €	2 914 118.13 €	1 179 366.62 €	4 093 484.75 €	47 754 829.83 €
2025	47 754 829.83 €	3 068 412.52 €	1 157 401.62 €	4 225 814.14 €	44 686 417.31 €
2026	44 686 417.31 €	3 231 369.62 €	1 121 660.88 €	4 353 030.50 €	41 455 047.69 €
2027	41 455 047.69 €	3 403 480.83 €	1 068 172.83 €	4 471 653.66 €	38 051 566.86 €
2028	38 051 566.86 €	3 585 265.65 €	1 001 407.29 €	4 586 672.94 €	34 466 301.21 €
2029	34 466 301.21 €	3 777 273.30 €	914 991.73 €	4 692 265.03 €	30 689 027.91 €
2030	30 689 027.91 €	3 464 775.16 €	822 440.77 €	4 287 215.93 €	27 224 252.75 €
2031	27 224 252.75 €	3 061 993.66 €	737 504.60 €	3 799 498.26 €	24 162 259.09 €
2032	24 162 259.09 €	3 033 194.43 €	657 468.54 €	3 690 662.97 €	21 129 064.66 €
2033	21 129 064.66 €	2 825 236.26 €	577 772.78 €	3 403 009.04 €	18 303 828.40 €
2034	18 303 828.40 €	2 967 149.07 €	496 373.14 €	3 463 522.21 €	15 336 679.33 €
2035	15 336 679.33 €	3 116 637.35 €	411 516.39 €	3 528 153.74 €	12 220 041.98 €
2036	12 220 041.98 €	2 441 192.05 €	328 993.80 €	2 770 185.85 €	9 778 849.93 €
2037	9 778 849.93 €	2 238 562.51 €	263 736.38 €	2 502 298.89 €	7 540 287.42 €
2038	7 540 287.42 €	2 235 213.16 €	198 439.20 €	2 433 652.36 €	5 305 074.26 €
2039	5 305 074.26 €	2 365 509.99 €	132 708.68 €	2 498 218.67 €	2 939 564.27 €
2040	2 939 564.27 €	2 503 038.19 €	64 405.03 €	2 567 443.22 €	436 526.08 €

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2041	436 526.08 €	436 526.08 €	3 546.77 €	440 072.85 €	0.00 €
		65 422 062.60 €	17 873 772.84 €	83 295 835.44 €	

Le SERTRID reste en situation de veille pour examiner toutes les possibilités qui permettraient, dans un cadre sécurisé, de retravailler le profil pour limiter les effets de progressivité de l'encours et en lisser les effets.

Au 1^{er} janvier 2018, la capacité de désendettement du syndicat (encours de la dette/épargne brute) est de 25.67 ans.

L'exercice 2018 marque l'année n de mise en application d'une part fixe dans la contribution des membres, qui permet de figer les conditions financières de remboursement des annuités par les trois membres fondateurs, jusqu'à extinction de la dette actuelle en 2041.

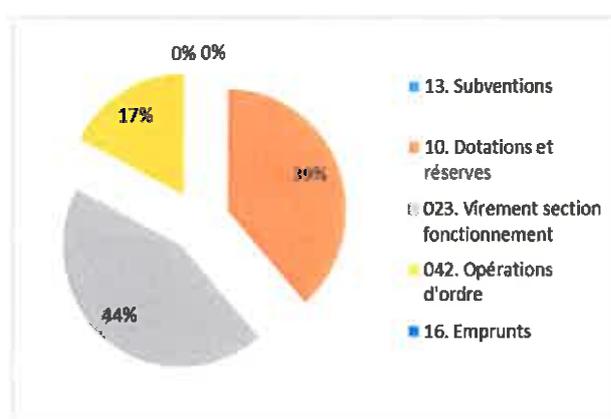
3.4 Recettes d'investissement

L'exercice 2018 est exclusif de tout recours à l'emprunt.

	BP 2017	BP 2018	Ecart	Evol°
13. Subventions	0	0	0	0,00%
10. Dotations et réserves	4 710	2 849	-1 861	-39,51%
16. Emprunts	0	0	0	0,00%
Total recettes réelles	4 710	2 849	-1 861	-39,51%
023. Virement section fonctionnement	3 526	3 254	-272	-7,71%
042. Opérations d'ordre	1 273	1 275	2	0,16%
Total recettes d'ordre	4 799	4 529	-270	-5,63%
Total budget	9 509	7 378	-2 131	-22,41%

Evolution des dépenses en K € par poste, de BP à BP

Le financement des dépenses d'investissement est ainsi réalisé en totalité sur fonds propres :



Ventilation des recettes d'investissement

Le SERTRID maintient sa ligne directrice de désendettement, sans contraindre les investissements nécessaires au maintien du niveau de performance des installations, préservant ainsi les capacités de développement du syndicat.

Avec un niveau de recettes prévisionnelles de 7.3 M €, consécutif à une dotation supplémentaire au c/1068, la section d'investissement se présente en suréquilibre au niveau des recettes, cas de figure prévu à l'article L 1612-7 du CGCT.

4. Autres éléments de présentation

Les éléments financiers concernant les déchets verts sont extraits du budget général. Ils s'appuient sur les conditions économiques du marché de prestation (19.44 € la tonne traitée, 85.85 € le transport), sur la facturation à 60 € la tonne, maintenue inchangée pour 2018 et sur les orientations déjà actées (investissement et maintenance).

Sur la base d'un gisement de 15 000 tonnes, le budget prévisionnel est le suivant :

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	661 643.00
	dont transport	291 600.00
	dont traitement	370 043.00
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost)	1 925.00
	35 bennes	
c/61558	Réparation de bennes	15 000.00
c/6241	Déplacement de passerelles	650.00
	<i>Sous-total (1)</i>	679 218.00
	Frais de structure (8.5%)	57 733.53
	<i>Sous-total (2)</i>	57 733.53
c/21	Achat de deux bennes	10 000.00
	<i>Sous-total (3)</i>	10 000.00
	Solde du service	153 048.47
	<i>Sous-total (4)</i>	153 048.47
	<i>Total dépenses (1+2+3+4)</i>	900 000.00

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service Base : 15 000 T à 60 €/T	900 000.00

En synthèse, cette proposition de budget fait ressortir :

- un contexte d'exploitation préservé, sous l'effet des apports extérieurs
- un niveau de contribution des entités maintenu à l'euro près par rapport à l'année de référence 2016, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'instauration de la part fixe
- des moyens financiers mobilisés pour l'investissement usine, sans recours à l'emprunt
- la nécessité de confronter cette feuille de route théorique de l'exercice aux réalités de l'exploitation, le résultat à suivre étant étroitement lié au fonctionnement de l'Ecopôle

Ceci exposé, à l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

ADOPTÉ le budget primitif 2018, proposé comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	14 532 725.00	6 660 839.32	21 193 564.32
Recettes	14 532 725.00	7 378 086.65	21 910 811.65

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 21 mars 2018, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **27 MARS 2018**

conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le **27 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourogne, le 27 mars 2018

Le Président,

André HELLE

PRÉFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

29 MARS 2018

Service Courrier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage